PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOÛT 2023

Le 04 Août 2023 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Sospel, dûment convoqué par M. le Maire le 28 Juillet 2023, s'est réuni en mairie place St Pierre sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire de la commune.

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO		x	x	Eliane ALBIN	
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD		x	x	Martine FERRERO	
Richard COLSON		x	x	Christophe BRUNENGO	
Livia VERET		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x			
Marianne GERMANO ORFAO		x	x	Martine CHAVONET	
Cyril BLANSCHE	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT		x	x	Jean-Pierre PEGLION	
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	x				
Jérôme BERETTI	x				
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

1) Nomination du secrétaire de Séance - Approbation du compte-rendu du 28 juin 2023

Secrétaire de Séance : M. le Maire propose de nommer un secrétaire de séance.
M. Lucas CHAREF est désigné par le conseil il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaires, il le soumet au vote.

Le procès- verbal est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (24 voix pour 1 abstention M. Jérôme BERETTI)

1) Délibération 2023-04-08-01 Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents complet et incomplet et des emplois non permanents

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer les emplois permanents suivants :

- Agent administratif permanent temps complet
- Adjoint technique permanent à temps non complet 17h30 hebdomadaire
- Adjoint technique permanent à temps non complet 20h00 hebdomadaire
- 3 Adjoints d'animation permanent à temps complet
- Animateur principal 2ème classe permanent à temps complet

  Et non permanent :
- Adjoint technique non permanent à temps non complet 30h00 hebdomadaire

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques;
Le conseil municipal approuve le nouveau tableau qui lui est présenté.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour)

2) **Délibération 2023-04-08-02 Délibération portant autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire à la commune de Moulinet, suite à une prolongation**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Moulinet avait sollicité la commune de Sospel pour une mise à disposition d'un agent de catégorie B, suite à la difficulté rencontrée pour le recrutement d'un secrétaire de Mairie.
La convention arrivant à échéance, la commune de Moulinet a sollicité une demande de prolongation pour une période de 6 Mois

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques,
Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de prolongation.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour)

3) **Délibération 2023-04-08-03 Convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre du Programme Petites « Villes de Demain » (PVD) et la gestion des contributions de la Banque des Territoires (BDT) / Agence06-Commune de Sospel.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention a été établi afin d'apporter assistance technique, juridique et financière, par l'Agence d'ingénierie des Alpes Maritimes, aux communes lauréates de PVD. Cette convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du programme PVD entre l'agence et la commune.

M. BERETTI demande à M. le Maire quels seront les orientations du plan guide
M. le Maire lui indique que le plan guide est obligatoire pour que l'équipe opérationnelle puisse établir les projets qui portent sur le développement de la commune, son évolution, la sauvegarde du patrimoine ..... avec l'établissement de priorité dans les projets.

Suite à cet échange, la délibération est soumise au vote

Votes : Majorité des membres présents et représentés (24 voix pour et 1 abstention M. Jérôme BERETTI)
Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4) **Délibération 2023-04-08-04 Convention pluriannuelles de partenariat-versement d'une subvention de co-financement-programme PVD. Agence 06-Commune de Sospel**

Monsieur le Maire présente au conseil, la convention pour la subvention de co-financement concernant la réalisation de l'étude de programmation concertée pour la revitalisation de Sospel, sous forme de plan guide et déclinaison pré-opérationnelle pour l'aménagement du centre-bourg.

Ce dossier ne présentant ni questions et remarques,
Le conseil autorise M. le Maire à signer ladite convention

Votes : Majorité des membres présents et représentés (24 voix pour 1 Abstention M. Jérôme BERETTI)

5) **Délibération N° 2023-04-08-05 Cession de terrain à l'euro symbolique (Mme Désirée PIGNON épouse DODY)**

M. le Maire expose au conseil municipal que Mme Désirée DODY désire céder à la commune à l'euro symbolique 2 terrains lui appartenant : section B 850 superficie 1480m2 et section I 160 superficie 3156m2 .

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches pour l'achat par la commune des 2 terrains de Mme DODY à l'euro symbolique.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour)

6) **Délibération 2023-04-08-06 Cession de terrain à l'euro symbolique (M. Michel PIGNON)**

M. le Maire expose au conseil municipal que M. Michel PIGNON désire céder à la commune à l'euro symbolique 1 terrains : section I 495 superficie 13 750 m2 et section J 327 superficie 140m2 sur une superficie totale du terrain de 1140 m2 (Bien non délimité)

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches pour l'achat par la commune des terrains appartenant à M. Michel PIGNON, à l'euro symbolique.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour)

7) **Délibération 2023-04-08-07 Cession de terrain à l'euro symbolique (Mmes AUBANEL et LIBONIS)**

M. le Maire expose au conseil municipal que Mmes AUBANEL et LIBONIS désirent céder à la commune à l'euro symbolique 4 terrains : section I 2016 superficie 1637 m2, section J 368 superficie 4770 m2, section F73 superficie de 1210 m2 et section H 43 superficie 1 ha 34 a 65 ca

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches pour l'achat par la commune des terrains appartenant à Mme AUBANEL et LIBONIS à l'euro symbolique.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour)

8) Délibération 2023-04-08-08 Proposition de mission d'étude de diagnostic

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de PVD, la commune a demandé à Madelénat Architecture, d'établir un devis d'étude de diagnostic de l'ensemble monumental religieux de la place St Michel

Cette délibération ne suscite ni questions ni remarques
Le conseil municipal valide le devis de Madelénat Architecture

VOTE : Majorité des membres présents et représentés (24 voix pour 1 abstention Jérôme BERETTI)

9) Délibération 2023-04-08-09 Subvention exceptionnelle « les Jouves du Bacchias »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 209,50 € à l'association « les Jouves du Bacchias » pour remplacer le matériel vétuste et acquérir du matériel permettant la bonne marche de l'activité de cette association dont le but est : « fêtes et animations du village »

Ce dossier ne suscitant ni remarques ni questions
Le conseil municipal accorde la subvention exceptionnelle à l'association « les Jouves du Bacchias »

VOTE : Majorité des membres présents et représentés (20 voix pour)

Mmes Martine FERRERO, Nicole RAIBAUT, Martine CHAVONET, Marianne GERMANO ORFAO et M. Lucas CHAREF, Membres de l'association n'ont pas participé au vote.

10) Délibération 2023-04-08-10 Convention de livraison de repas pour le centre aéré pendant les vacances scolaires et Repas à domicile pour les personnes âgées. Cuisine centrale de Menton-Commune de Sospel.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a retenu, la société Française de Restauration « Cuisine Centrale de Menton » afin de préparer les repas destinés aux enfants du centre aéré durant les vacances scolaires et les repas livrés à domicile aux personnes âgées.

Ce dossier ne suscitant ni remarques ni questions,
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec « Cuisine Centrale de Menton »

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

11) Questions diverses

Information : Suite à la disparition du panneau « SOSPEL » à l'entrée du village. Une demande sera faite à la S.D.A. pour le remplacer.

Un courrier en date du 31 juillet 2023 a été déposé en mairie par le groupe de l'opposition « Sospel Notre Pays ».
Il a pour objet une demande de délibération pouvant intervenir avant le 1er octobre concernant la possibilité par les communes de voter une exonération temporaire de taxe foncière au profit des logements anciens rénovés en vue d'améliorer leurs performances énergétiques.

Pour l'instant la question n'est pas mise à l'étude.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation et clos la séance à 21h11

Le Secrétaire de séance.